Informations de base

1996/2221(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Politiques monétaires et leurs effets sur l'économie réelledans le cadre de la préparation de la 3ème phase de l'UEM **Subject** 5.20.01 Coordination des politiques monétaires, Institut monétaire européen (IME), Union économique et monétaire (UEM)	

Acteurs principaux

	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
Parlement européen	ECON Economique, monétaire et politique industrielle	HARRISON Lyndon H.A. (PSE)	31/10/1995

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
11/11/1996	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
12/11/1996	Vote en commission		Résumé
12/11/1996	Dépôt du rapport de la commission	A4-0374/1996	
27/11/1996	Débat en plénière		
28/11/1996	Fin de la procédure au Parlement		
16/12/1996	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1996/2221(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ECON/4/08381

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0374/1996 JO C 380 16.12.1996, p. 0004	12/11/1996	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T4-0650/1996 JO C 380 16.12.1996, p. 0015-0062	28/11/1996	Résumé

Politiques monétaires et leurs effets sur l'économie réelledans le cadre de la préparation de la 3ème phase de l'UEM

1996/2221(INI) - 28/11/1996 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Lyndon HARRISON (PSE, RU) sur l'incidence des politiques monétaires sur l'économie réelle, le Parlement européen souligne la nécessité de réaliser l'UEM aux conditions énoncées dans le TUE et dans le respect du calendrier prévu, afin d'obtenir un dosage mieux équilibré entre politique monétaire et budgétaire. Par ailleurs, si l'objectif premier de la politique monétaire est la stabilité des prix, un lien satisfaisant doit exister avec un certain nombre d'autres indicateurs commme la formation brute de capitaux et les modèles d'investissement, l'évolution des coûts unitaires de main d'oeuvre, le solde des opérations courantes, le taux de chômage et les progrès réalisés dans l'achèvement du marché intérieur. Le Parlement demande également un accord interinstitutionnel qui porterait en particulier sur la nomination des membres du directoire de la BCE et des membres du comité économique et financier.